



République Française
Département de l'Essonne
Arrondissement d'Etampes

VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 21 MAI 2025**

Date de convocation
15/05/2025

Nombre de **Conseillers municipaux :**

En exercice	:	25
Présents	:	18
Absents	:	7
Absents représentés	:	7
VOTANTS	:	25

Secrétaire de séance :
Monsieur Sébastien LEFEVRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai à dix-neuf heures trente minutes, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
Mme Corinne TIQUET, Mme Valérie MAUGARD, M. Pierrick GARNIER et M. Fabrice RIMBAUT, Adjoints au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Michel MEYER, Mme Brigitte BARDINA, Mme Karine NEIL, Mme Iléana EFRIM, M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER, M. Bertrand GUIMARD, M. Sébastien LEFEVRE, M. Pascal CAUJOLLE et M. Dominique DESLAGE Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Sébastien DERACHE (pouvoir à Karine NEIL),
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à Sébastien LEFEVRE),
Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF (pouvoir à Corinne TIQUET),
M. Jean-Gabriel LAINEY (pouvoir à Bertrand GUIMARD),
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à Lélia STADLER),
Mme Céline MACHY (pouvoir à Valérie MAUGARD),
Mme Jocelyne THOUROT (pouvoir à Bernard DIONNET).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 19 heures 30.

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, Sébastien LEFEVRE comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;
- entendu l'hommage de Monsieur le Maire à Roger COCHOIS décédé et observé une minute de silence ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2025-05-01 :

Décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation et de financement au projet de création d'une maison de santé pluri-communale avec la commune de Brières-Les-Scellés,
- de solliciter, en tant que maître d'ouvrage du projet commun, le fonds de concours plan santé de la CAESE pour la création d'une maison médicale pluri-communale de 10 cabinets médicaux, dont 4 cabinets de médecins généralistes à hauteur de 100 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Par délibération n° 2025-05-02 :

Accordé, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 400 € au profit des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Etampes.

Par délibération n° 2025-05-03 :

Approuvé, à l'unanimité, la convention de prise en charge des frais d'écologie d'un élève morignacois fréquentant un établissement spécialisé d'Etampes et autorisé Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Par délibération n° 2025-05-04 :

Décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion au SMOYS au titre de sa compétence de service public de distribution de gaz des communes d'Orveau et Cerny,
- d'approuver l'adhésion au SMOYS au titre de sa compétence relative aux infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique, de la commune de Mespuits et de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix,
- de mandater le président du SMOYS pour solliciter mesdames et messieurs les préfets de l'Essonne, de Seine et Marne, du Loiret et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral.

Par délibération n° 2025-05-05 :

Décidé, à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau contrat de concession pour la distribution publique de gaz avec GRDF, comprenant la convention de concession, le cahier des charges de concession et ses annexes,
- d'approuver les dispositions de l'Accord-cadre du 7 juin 2022 en ce que celui-ci contribue à éclairer le contenu et la portée du modèle de contrat de concession,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de concession de distribution de gaz avec GRDF qui s'appliquera pour une durée de 30 ans à compter du 19/12/2025 et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- de préciser que cette attribution fera l'objet d'une publicité d'un avis attribution conformément aux dispositions des articles L3214-1, L3221-2 et R3221-2 du code de la commande publique.

Par délibération n° 2025-05-06 :

Décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition pour un montant de 5 000 euros des parcelles suivantes :

Les parcelles situées en zone naturelle et en Espaces Boisés Classés, représentent 2,3041 ha, se décomposent comme suit :

Réf. cadastrales	Lieu-dit	Contenance en ca
E 36	LES MONCEAUX	330
R 3	GRATTE SEMELLE	1 200
R 10	GRATTE SEMELLE	5 508
R 95	GRATTE SEMELLE	525
H 417	LA PENTE DU TERRIER	880
Q 95	LES ROCHES	6 450
Q 26	LES VAUX LOGERS	2 515
Q 174	LES VAUX LOGERS	1 373
J 133	LES CREUSEAUX DE BEAUVAIS	914
J 126	LES CREUSEAUX DE BEAUVAIS	3 220
TOTAL		22 915

La parcelle située en zone urbaine représente 0,0126 ha :

Réf. cadastrales	Lieu-dit	Contenance en ca
J 197	HAM DE BRETAGNE	126

- de dire que le transfert de propriété sera constaté par acte notarié en l'étude de Me Kneppert à Etampes, dont les frais seront à la charge de la commune,
- de préciser que les parcelles situées en zone naturelle et en Espaces Boisés Classés seront intégrées au domaine privé communal et que la parcelle J 197 située en zone urbaine sera intégrée au domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ces parcelles.

Par délibération n° 2025-05-07 :

Décidé, à la majorité (22 voix pour et 3 abstentions) :

- d'approuver la nécessité de mettre en place une procédure de liquidation amiable de la SPL des Territoires de l'Essonne,
- de donner tous pouvoirs au représentant de la Commune de Morigny-Champigny, au sein de la SPL des Territoires de l'Essonne à voter toute décision en assemblée générale de la SPL en vue de sa liquidation,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Par délibération n° 2025-05-08 :

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal :

- De s'opposer au taux de 100% de LLS envisagé par le bailleur Valloire Habitat sur le site du Bas des Roches, situé en contrebas du rond-point de la RD 191 (hors 7 lots à bâtir) ;
- D'une manière générale, de s'opposer aux programmes à venir qui totaliseraient plus de 60% de LLS à l'exception de projets de maisons intergénérationnelles ;
- De charger Monsieur le Maire de relayer auprès des services de l'Etat et des bailleurs sociaux amenés à gérer des logements locatifs sur la commune, cette limite jugée raisonnable et au-delà de laquelle elle tentera par tous moyens de s'opposer à la réalisation des programmes.

Pris connaissance des décisions du Maire :

D2025-FIN-05 : Demande de subvention pour la construction d'une maison médicale auprès de la Région IDF au titre de de l'aide aux structures d'exercice collectif et aux autres structures de coordination à hauteur de 15,63 % du montant HT du projet soit 250 000 €.

D2025-FIN-06 : Modification de la régie de recettes RR28001 dite CANTINE (Cantine + location de salles + concessions cimetière).

D2025-FIN-07 : Signature de l'avenant n°1 d'un montant de 136 142,15 € HT au marché de requalification de la rue des Ponts et de la rue de la Mairie : lot n°1 = VRD / Titulaire : Essonne TP

D2025-FIN-11 : Etude à la demande de Madame l'Inspectrice des Sites pour l'insertion paysagère de l'Orangerie dans le Parc de Saint-Périer pour un montant de 29 200 € HT.

D2025-FIN-12 : Signature de l'avenant n°2 d'un montant de 63 634,95 € HT au marché de création d'un réseau de mobilité douce : lot n°2 = voirie / Titulaire : Essonne TP.

Pris connaissance des informations suivantes :

- Prochain conseil municipal le 27 juin 2025,
- Proposition à venir d'une date de réunion de travail ayant pour objet l'analyse des AMI pour l'occupation des commerces du centre bourg avant prise de décision en conseil municipal,
- Information sur l'organisation de la fête de la musique du 21 juin et de la fête de l'été du 22 juin et demande de présence des élus pour mise en place du 22/06,
- Rappel fête des voisins du 23 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 20 heures 46.

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au registre des délibérations de la commune**

Fait à Morigny-Champigny,
le 21 mai 2025

**Le Maire,
Bernard DIONNET**



27 MAI 2025
Affiché le :

